

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

VILLE DE LA MOTTE D'AIGUES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 25 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-cinq mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de LA MOTTE D'AIGUES, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur GOUIRAND Alain, Maire.

Date de la convocation : 19 mars 2024

Nombre de membres du Conseil Municipal en exercice	15
Présents	11
Pouvoirs	2
Votants	13

**Présents :** GOUIRAND Alain, LEBouc Nathalie, FRANC Daniel, BONETY Myriam, MERLINO Bernard, LEMEUR Sabrina, CALAC Jean-Baptiste, RODRIGUEZ Marielle, NOUVEL Yannick, MISTRE Suzie, GARCIA Jean.

**Absentes excusées et représentées :** Mme EYMARD Laurence (pouvoir à Mme LEBouc Nathalie), Mme FIORITO Marie-Laure (pouvoir à Mme RODRIGUEZ Marielle).

**Absents :** Mme BLANC Chantal, M. CAVALIER B.

**Secrétaire de séance :** M. MERLINO Bernard.

**Objet : Demande de subvention auprès de l'Agence Régionale de Santé (ARS) au titre des Investissements dans le secteur des soins de proximité Schéma Régional d'Investissement en Santé.**

Monsieur Le Maire rappelle qu'en vertu de :

**Vu** l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération n°007-2020 en date du 04 juin 2020 portant délégation au Maire de certaines attributions du Conseil Municipal, dont celle de demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions, conformément à l'article L.2122-22-26,

**Considérant** les travaux de création d'une Maison de Santé Pluriprofessionnelle (MSP)

**Considérant** que cette MSP permettra de mieux assoir la présence médicale sur notre territoire rural et augmentera les chances d'attirer de nouveaux médecins.

**Considérant** le soutien financier mobilisable auprès de l'ARS, au travers des Investissements dans le secteur des soins de proximité Schéma Régional d'Investissement en Santé.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**A l'unanimité des membres présents, DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup> :** de **SOLLICITER** le concours financier de l'ARS dans le cadre des Investissements dans le secteur des soins de proximité Schéma Régional d'Investissement en Santé.

Afin de réaliser l'opération suivante :

➤ **Création d'une Maison de Santé Pluriprofessionnelle (MSP) estimée à 314 400.00 € HT,**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400844-20240325-0102024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/03/2024  
Publication : 26/03/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



010/2024

**Article 2 : Le plan de financement est le suivant :**

<b>PARTICIPATIONS FINANCIERES</b>	
PREFECTURE DE VAUCLUSE	80 000.00 €
ARS	40 000.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>120 000.00 €</b>

  

<b>Autofinancement de la commune</b>	<b>194 400.00 €</b>
--------------------------------------	---------------------

**Article 3 :** Le Directeur Général des services et le Receveur Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

**Article 4 :** La présente décision sera transmise à Monsieur Le Préfet de Vaucluse, affichée au public et insérée dans le registre des délibérations de la commune. Elle pourra faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et/ou de sa publication.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an susdits,  
Suivent les signatures

Le Maire,  
A. GOUIRAND

Le Secrétaire de séance,  
B. MERLINO



Envoyée en Préfecture le  
Reçue en Préfecture le  
Délibération affichée le

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400844-20240325-0102024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/03/2024  
Publication : 26/03/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

